



Val d'Adour Environnement

SPANC du Val d'Adour

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE LAHITTE TOUPIERE

N° dossier : LAH/65/08/DORj/3999
Adresse de l'immeuble : 31 CH DE LA POUMADETTE
Commune : LAHITTE TOUPIERE
Section et n° parcelle(s) :
Date de réalisation de l'assainissement : 1984

Propriétaire de l'immeuble:
Nom du propriétaire : DORE
Prénom : JIMMY
Adresse : 31 CH DE LA POUMADETTE
Commune : LAHITTE TOUPIERE

Visite le : 06/03/2018 à 10h30

Présent(s) : M. DORE

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT:

Superficie de la parcelle :	4 000 m ²
Pente du terrain :	Faible (<5%)
Nature du sol :	Argile
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	OUI
Proximité d'un puits destiné à la consommation :	NON

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :

Descriptif	Type	Nb habitants permanents	Nb habitants saisonniers	Nb Chambres	Nb Salles de bains	Nb WC	Nb Cuisines
Habitation 1	Principale	2		3	1	1	2

COLLECTE DES EAUX USEES:

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : NON
 Destination des eaux pluviales : Réseau de surface (caniveau, fossé, ruisseau...)

PRETRAITEMENT :

Equipement(s) existant(s)	Accès	Volume (L)	Eaux Ménagères	Eaux Vannes	Ventilation	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur Agréé
Fosse Toutes Eaux	NON	3 000	OUI	OUI	NON	Pouzzolane	2017	NON

FILIERE DE TRAITEMENT :

Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	A 5 m Habitation	A 3 m des arbres	A 3 m limites propriété	A 35 m eau potable	Regard de répartition	Regard de bouclage
Tranchées d'épandage	NON	Longueur 22.5 m Nb drains 3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

REJET DES EFFLUENTS :

Type de rejet dans le milieu :	Effluents traités
Milieu récepteur :	Sous-sol
Rejet d'eaux usées sur la voie publique :	NON

EVALUATION DU DISPOSITIF :			
<i>Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012 / téléchargeable sur : http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_controle_des_ANC.pdf</i>			
	OUI	NON	Travaux à réaliser dans un délai de 4 ans (1 an dans le cadre d'une transaction immobilière)
Zone à enjeux environnementaux		X	
Zone à enjeux sanitaires		X	
Absence d'installation		X	
Installation non-conforme : - Installation présentant des dangers pour les personnes - Installation présentant des défauts de structure ou de fermeture - Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement - Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs		X X X X	
Installation présentant un défaut d'entretien, une usure ou un problème de fonctionnement	X		<ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessible la fosse toutes eaux - Mise en place d'une ventilation primaire et secondaire - Localiser et rendre accessible la filière de traitement - Rendre accessible le préfiltre et l'entretenir
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.</i>			

COMMENTAIRES:


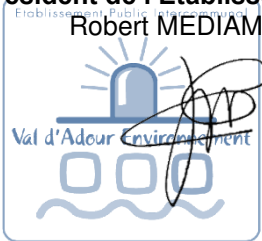
Les dispositifs de prétraitement et la filière de traitement sont inaccessibles, leurs natures, leurs fonctionnements et leurs états n'ont par conséquent pas pu être appréciés. Il semble nécessaire d'y remédier pour faciliter l'entretien et vérifier le bon fonctionnement.

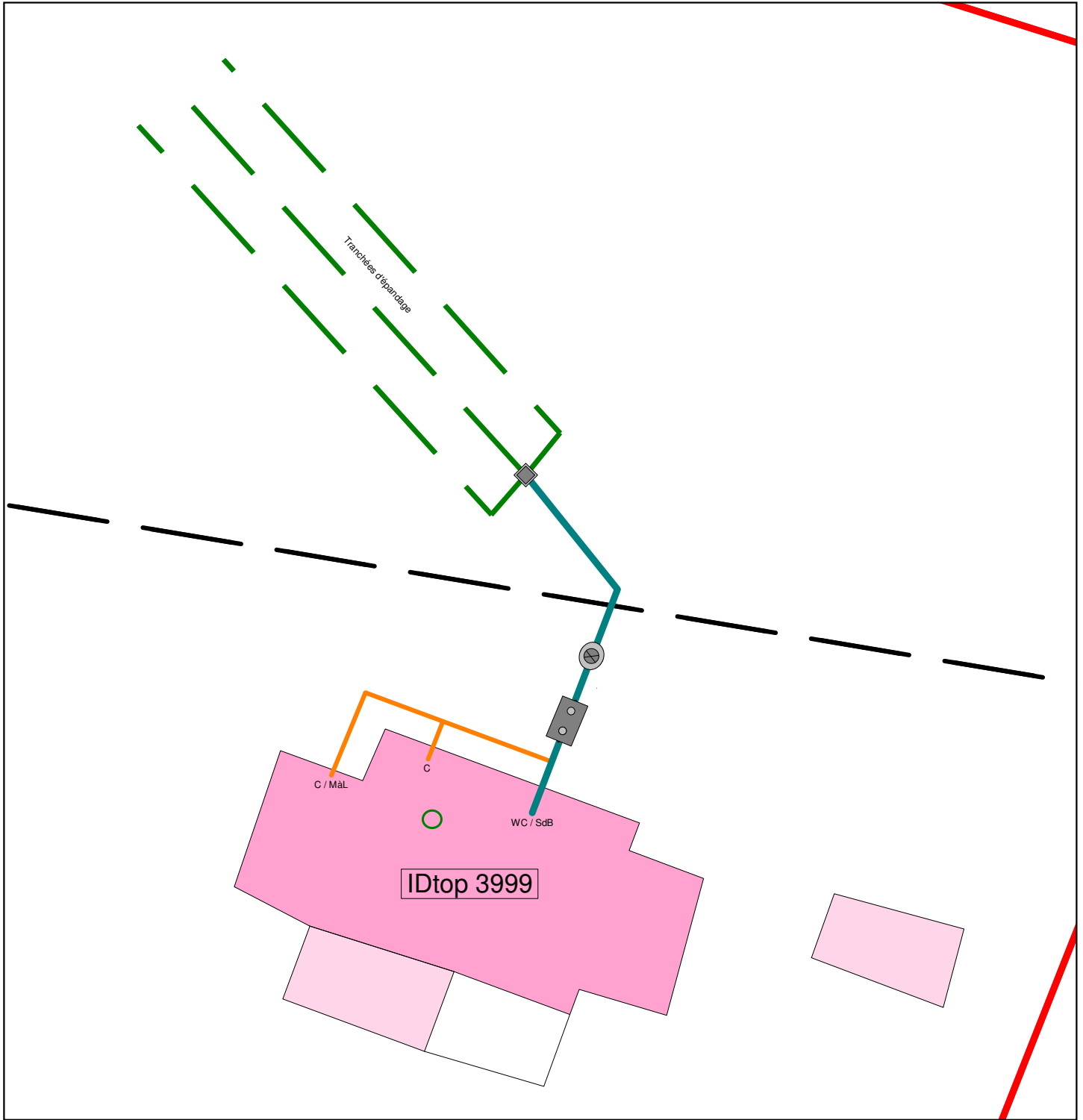
Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.

Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 8 ans

Fait à Vic-Bigorre, le 14/03/2018
Le technicien, Yann BERTRAND

Le Président de l'Etablissement Public, Robert MEDIAMOLE



Etablissement Public Intercommunal

 Val d'Adour Environnement
SPANC du Val d'Adour

DORE Jimmy

LAHITTE-TOUPIERE

SCHEMA DE PRINCIPE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LEGENDE :

- Fosse septique
- Fosse toutes eaux
- Microstation
- Bac à graisses
- Préfiltre décolloïdeur
- Regard (Collecteur/Visite)

- Ventilation
- Eaux ménagères
- Eaux vannes
- Eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes)
- Eaux traitées

Echelle : 1/250



Lexique : C : Cuisine / SdB : Salle de Bain
 MâL : Machine à Laver / PR : Pompe de Relevage
 CEP : Captage Eau Potable / EP : Eaux Pluviales

Edité le 14/03/2018



Val d'Adour Environnement

SPANC du Val d'Adour

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE LAHITTE TOUPIERE

N° dossier : LAH/65/08/DORj/3999
Adresse de l'immeuble : 31 CH DE LA POUMADETTE
Commune : LAHITTE TOUPIERE
Section et n° parcelle(s) :
Date de réalisation de l'assainissement : 1984

Propriétaire de l'immeuble:
Nom du propriétaire : DORE
Prénom : JIMMY
Adresse : 31 CH DE LA POUMADETTE
Commune : LAHITTE TOUPIERE

Visite le : 06/03/2018 à 10h30

Présent(s) : M. DORE

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT:

Superficie de la parcelle :	4 000 m ²
Pente du terrain :	Faible (<5%)
Nature du sol :	Argile
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	OUI
Proximité d'un puits destiné à la consommation :	NON

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :

Descriptif	Type	Nb habitants permanents	Nb habitants saisonniers	Nb Chambres	Nb Salles de bains	Nb WC	Nb Cuisines
Habitation 1	Principale	2		3	1	1	2

COLLECTE DES EAUX USEES:

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : NON
 Destination des eaux pluviales : Réseau de surface (caniveau, fossé, ruisseau...)

PRETRAITEMENT :

Equipement(s) existant(s)	Accès	Volume (L)	Eaux Ménagères	Eaux Vannes	Ventilation	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur Agréé
Fosse Toutes Eaux	NON	3 000	OUI	OUI	NON	Pouzzolane	2017	NON

FILIERE DE TRAITEMENT :

Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	A 5 m Habitation	A 3 m des arbres	A 3 m limites propriété	A 35 m eau potable	Regard de répartition	Regard de bouclage
Tranchées d'épandage	NON	Longueur 22.5 m Nb drains 3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

REJET DES EFFLUENTS :

Type de rejet dans le milieu :	Effluents traités
Milieu récepteur :	Sous-sol
Rejet d'eaux usées sur la voie publique :	NON

EVALUATION DU DISPOSITIF :			
<i>Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012 / téléchargeable sur : http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_controle_des_ANC.pdf</i>			
	OUI	NON	Travaux à réaliser dans un délai de 4 ans (1 an dans le cadre d'une transaction immobilière)
Zone à enjeux environnementaux		X	
Zone à enjeux sanitaires		X	
Absence d'installation		X	
Installation non-conforme : - Installation présentant des dangers pour les personnes - Installation présentant des défauts de structure ou de fermeture - Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement - Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs		X X X X	
Installation présentant un défaut d'entretien, une usure ou un problème de fonctionnement	X		<ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessible la fosse toutes eaux - Mise en place d'une ventilation primaire et secondaire - Localiser et rendre accessible la filière de traitement - Rendre accessible le préfiltre et l'entretenir
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.</i>			

COMMENTAIRES:


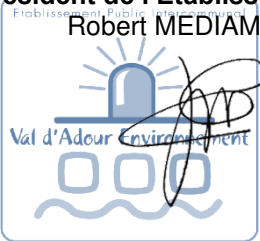
Les dispositifs de prétraitement et la filière de traitement sont inaccessibles, leurs natures, leurs fonctionnements et leurs états n'ont par conséquent pas pu être appréciés. Il semble nécessaire d'y remédier pour faciliter l'entretien et vérifier le bon fonctionnement.

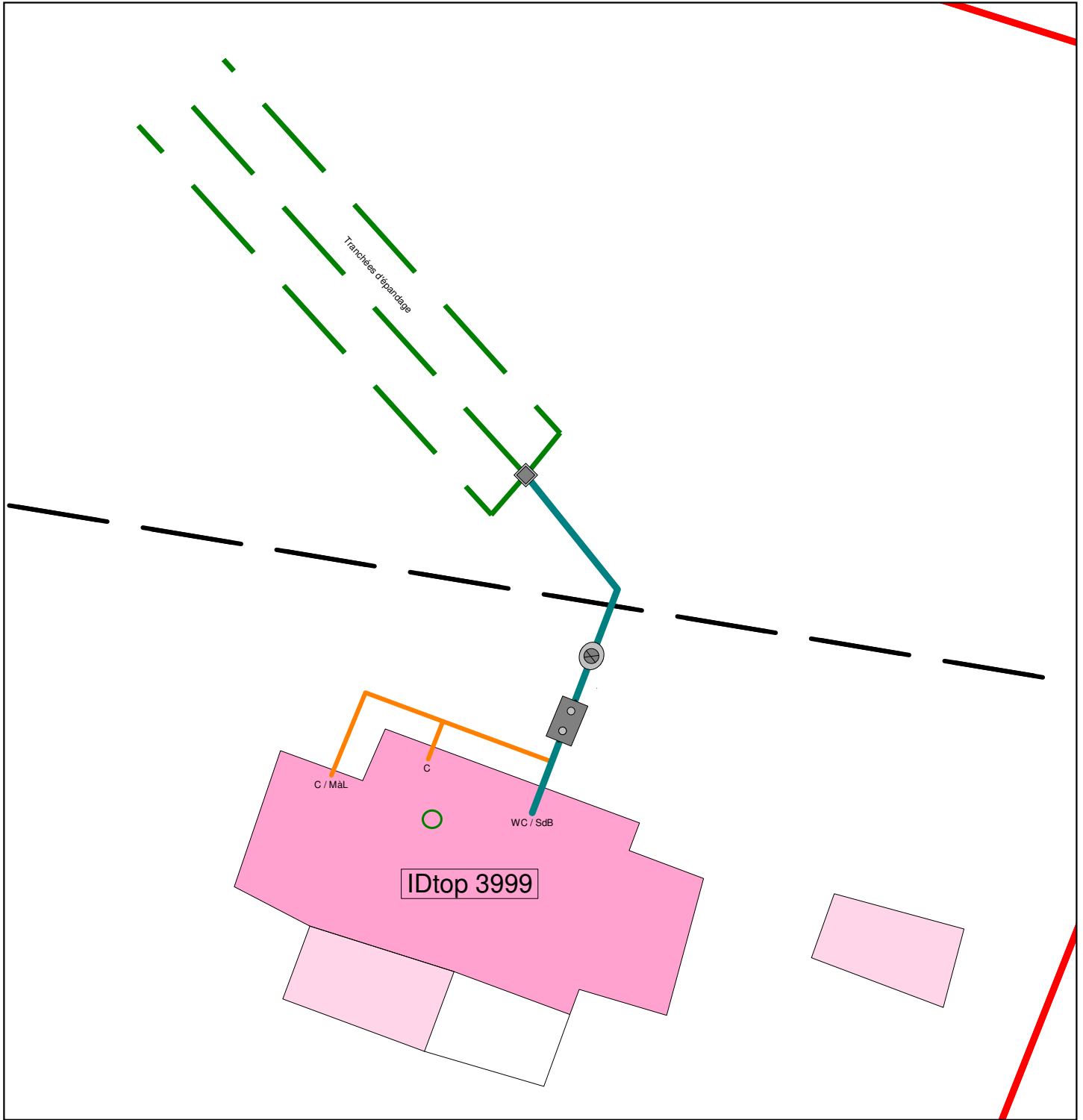
Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.

Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 8 ans

Fait à Vic-Bigorre, le 14/03/2018
Le technicien, Yann BERTRAND

Le Président de l'Etablissement Public, Robert MEDIAMOLE



Val d'Adour Environnement
SPANC du Val d'Adour

DORE Jimmy

LAHITTE-TOUPIERE

SCHEMA DE PRINCIPE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LEGENDE :

- Fosse septique
- Fosse toutes eaux
- Microstation
- Bac à graisses
- Préfiltre décolloïdeur
- Regard (Collecteur/Visite)

- Ventilation
- Eaux ménagères
- Eaux vannes
- Eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes)
- Eaux traitées

Echelle : 1/250



Lexique : C : Cuisine / SdB : Salle de Bain
 MâL : Machine à Laver / PR : Pompe de Relevage
 CEP : Captage Eau Potable / EP : Eaux Pluviales

Edité le 14/03/2018